

COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2017/02/09-04

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du 9 février 2017, sous la présidence de M. Yvon Berland, Président de l'Université d'Aix-Marseille, représenté par M. Thierry PAUL, Vice-président Formation,

Vu le Code de l'Éducation, notamment en son article L712-6-1,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille approuvés en Conseil d'Administration du 27 octobre 2015,

Vu la circulaire du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche n° 2011-1021 du 03 novembre 2011 relative à la vie étudiante et au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes,

Vu la délibération n° 2012/02/28-08 du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille du 28 février 2012 portant approbation du règlement intérieur du FSDIE,

Vu la délibération n° 2012/07/17-32 du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille du 17 juillet 2012 portant modification du règlement intérieur du FSDIE,

Vu la délibération n° 2016/02/11-01 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université d'Aix-Marseille du 11 février 2016 portant modification du règlement intérieur de la commission pour projets étudiants du FSDIE,

Vu la délibération n° 2016/04/07-02 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université d'Aix-Marseille du 7 avril 2016 portant modification des règlements intérieurs du FSDIE projets et du FSDIE social,

Vu la charte pour la dynamisation de la vie associative des universités, le développement et la valorisation de l'engagement étudiant adoptée le 26 mai 2011,

DÉCIDE :

OBJET : Modification du règlement intérieur du FSDIE

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve la modification apportée au règlement intérieur de la commission pour projets étudiants du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

Le règlement intérieur du FSDIE ainsi modifié est annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 9 février 2017




Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille